



Le : Jeudi 10 septembre 2026

Le Maire de L'Isle Jourdain à :

Direction : Vie associative
Affaire suivie par : Karine BÉGUÉ
N° Ordre : /

**A l'attention
de Mesdames et Messieurs
Les président(e)s d'Association**

Objet : DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATIONS 2027

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

La nouvelle équipe municipale souhaite, à travers ce courrier, réaffirmer toute l'importance qu'elle accorde au tissu associatif lislois et au rôle essentiel que vous jouez au quotidien dans la vie de notre commune. Par vos actions et votre engagement, vous contribuez à créer du lien entre les habitants et à proposer des activités et des projets dans de nombreux domaines : sportif, culturel, éducatif, artistique, social et bien d'autres encore. Votre dynamisme participe pleinement à l'attractivité et à la qualité de vie de notre commune.

La Municipalité souhaite ainsi poursuivre une politique de soutien aux associations, en accompagnant les structures existantes dans leurs projets et en favorisant l'émergence de nouvelles initiatives au service des habitants.

Dans cette volonté d'accompagnement, j'ai le plaisir de vous informer que la campagne de demande de subvention pour l'année 2027 sera ouverte à compter du **jeudi 10 septembre 2026**. Trois types de subventions peuvent être sollicités : une subvention de fonctionnement, une subvention pour un projet spécifique ou une subvention d'investissement. Chaque dossier fera l'objet d'un examen attentif, dans un souci de transparence, d'équité et de bonne utilisation des fonds publics. Il est rappelé que l'attribution d'une subvention, qu'elle soit financière ou en nature, ne constitue pas un droit automatique pour les associations.

Le dossier de demande de subvention pour l'année 2027 est disponible sur le site internet de la commune, rubrique « **Démarches en ligne** ». Le dossier dûment complété devra être transmis au service « **Vie associative** ». La date limite de dépôt des demandes est fixée au **vendredi 9 octobre 2026**. Tout dossier incomplet ou transmis après cette date ne pourra être pris en compte.

La Municipalité tient à vous remercier pour votre engagement, votre disponibilité et le travail accompli tout au long de l'année au service des Lisloises et des Lislois. Nous souhaitons construire avec vous une relation fondée sur l'écoute, le dialogue et la coopération, afin de continuer à faire vivre et à développer la richesse associative de notre commune.

Je vous prie de croire, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, à l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Le Maire
Eric BIZARD



L'Adjoint délégué à la Vie associative
Thibaut HIEU

Mairie de l'Isle-Jourdain - Place de l'Hôtel de Ville BP 10 044 - 32600 L'ISLE JOURDAIN
Tél. 05.62.07.32.50 - Fax 05.62.07.12.89